

BRUXELLES, le 22 avril 2014

Crelan va devenir une banque belge avec un ancrage 100% coopératif

Une croissance remarquable pour Crelan

Les actionnaires de Crelan ont conclu un accord: les Caisses coopératives de Crelan rachèteront la participation de 50% du Crédit Agricole français.

Agricaïsse, Lanbokas et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole deviendront donc actionnaires de Crelan à 100%.

L'opération a reçu le feu vert de la BNB. Le transfert des actions aura lieu le 22 juin 2015, après le nihil obstat de la BNB et de la BCE. Crelan sera alors une banque 100% belge, avec un ancrage 100% coopératif.

Luc Versele, CEO Crelan: "Le 22 juin 2015, Crelan sera une banque 100% belge, avec un ancrage 100% coopératif. Les coopérateurs (plus de 260.000 déjà actuellement) vont donc devenir les seuls propriétaires de la banque. D'ici cette date, nous voulons renforcer les fonds propres de la banque en augmentant notre capital coopératif d'un montant de 200 millions EUR. Nous avons donc 14 mois pour réussir cette opération. Aujourd'hui, moins de deux mois après le début de notre action, le capital coopératif a déjà augmenté de plus de 70 millions. Nous sommes donc déjà en avance sur le calendrier le plus favorable.

La Banque Nationale donnera son approbation au moment où elle constatera que l'action est réussie et que la banque répond à toutes les exigences prudentielles et de gouvernance. Aujourd'hui déjà, nous répondons aux exigences les plus strictes en matière de fonds propres. Ce sera également le cas pendant et après cette opération.

Nous sommes suffisamment solides, solvables et rentables pour voler de nos propres ailes. Je regarde donc l'avenir de notre banque 100% belge et coopérative avec confiance."

Crelan: 100% belge et un ancrage 100% coopératif

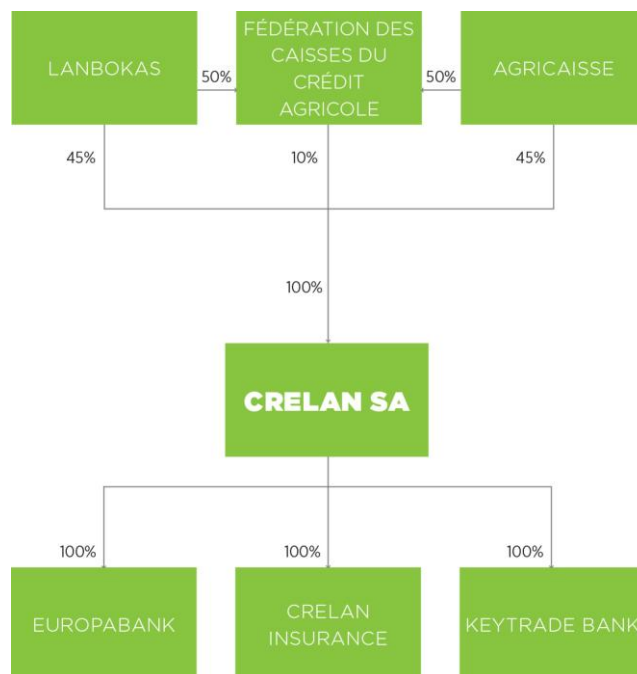
Crelan a un impact coopératif depuis les années soixante lorsque le parastatal de l'époque, l'INCA, le précurseur du Crédit Agricole, a conclu un partenariat avec les Caisses coopératives Agricaïsse et Lanbokas. Ces Caisses coopératives avaient été créées d'une part, pour fédérer la communauté des agriculteurs en matière de besoins financiers, mais également pour élargir le rayon d'activité du Crédit Agricole par le biais d'un réseau d'agents indépendants. La philosophie coopérative était déjà très vivante à cette époque. Il s'agissait pour la banque d'une manière de développer une relation durable et personnalisée avec ses clients.

Les Caisses coopératives constituent donc le fil rouge de l'histoire de la banque depuis plus de 50 ans, déjà.

Lors de la privatisation du parastatal INCA, en 1992, elles sont donc logiquement devenues actionnaires de la SA Crédit Agricole aux côtés de la Société Fédérale de Participations. Depuis 1993, après le retrait de la Société Fédérale de Participations, l'actionnariat a été complété par des partenaires externes: d'abord, Swiss Life et Bacob (devenue Artesia et plus tard Dexia), et, depuis 2003, le Crédit Agricole français. Les Caisses coopératives ont milité avec succès pour qu'aucun partenaire externe n'obtienne jamais la majorité au sein de l'actionnariat.

Aujourd'hui, les Caisses coopératives ont conclu, avec les actionnaires français, un accord par lequel, le 22 juin 2015, elles deviendront l'unique actionnaire de la banque. Ce faisant, Crelan deviendra non seulement 100% belge, mais l'ancrage coopératif sera également total.

Une nouvelle structure à partir du 22 juin 2015



Luc Versele: "Depuis 2003, Crelan a connu une belle croissance. Dans notre plan stratégique 2003, nous avons opté pour une croissance stable, mais solide. Je pense que nous y sommes parvenus avec succès et ce, grâce à la présence de nos actionnaires français. Je tiens à les en remercier très chaleureusement.

Grâce à la fusion entre le Crédit Agricole et Centea, le Groupe Crelan est devenu un acteur majeur sur le marché financier belge. Nos plus de 3.500 collaborateurs ont réussi à faire croître, chaque année, le nombre de clients, pour atteindre actuellement plus d'1,2 million. Le nombre de coopérateurs, clients ayant souscrit à notre concept unique Fidelio, augmente également d'année en année et dépasse actuellement les 260.000. Le capital coopératif s'élève, au 30 mars 2014, à 680 millions EUR, sur un total de 1,2 milliard EUR de fonds propres.

Crelan est la seule non-grande banque à servir aussi bien les particuliers, les entreprises que le secteur agricole et horticole. La banque accorde chaque année plus de 2,4 milliards EUR de crédits. Le Groupe Crelan gère près de 20 milliards EUR de dépôts et 15 milliards EUR de crédits. Le total bilantaire s'élève, au 31/12/2013, à 22 milliards EUR.

La banque et le Groupe suivent et anticipent bien sûr aussi les développements rapides dans le secteur bancaire. Ainsi, nos clients disposent, en plus d'un service personnalisé par le biais de nos directeurs d'agence indépendants, d'une excellente

et transparente application en ligne et, bientôt, une première app Crelan mobile sera lancée.

La banque et le Groupe ont élaboré un plan stratégique qui permet d'envisager l'avenir avec beaucoup de confiance. La nouvelle structure de notre actionnariat offre l'opportunité à tous les épargnants, investisseurs et clients en crédit belges de continuer à se tourner vers une banque saine, 100% belge."

Un nouveau président du Conseil d'Administration

Jean-Pierre Dubois, actuel président du Conseil d'Administration d'Agricaisse, co-administrateur-délégué de la Fédération des Caisses du Crédit Agricole et vice-président du conseil d'administration de Crelan, va devenir le nouveau président du Conseil d'Administration de Crelan. Il entrera bientôt en fonction. Au cours des prochains mois, le Conseil d'Administration sera également renforcé par plusieurs administrateurs externes.

Jean-Pierre Dubois est administrateur de la Caisse coopérative Agricaisse depuis 1998 et il en est le président depuis 2005. Il siège depuis plus de dix ans au Conseil d'Administration de Crelan.

Jean-Pierre Dubois: "Crelan a accompli, ces dernières années, un beau parcours et, en tant que membre du Conseil d'Administration de Crelan et président d'Agricaisse, j'ai suivi et soutenu ce parcours de très près. Aujourd'hui, nous sommes prêts à entamer une nouvelle étape dans l'histoire de notre banque: Crelan va bientôt vivre sa vie comme banque coopérative 100% belge. Nous sommes une banque avec un fort ancrage coopératif depuis des années et nous avons toujours mis l'accent sur la manière saine et transparente de pratiquer le métier de banquier. La philosophie coopérative nous tient à coeur et, les Caisses coopératives devenant les seuls actionnaires de Crelan, nous l'imprimerons encore plus dans la politique de la banque. Le client vient en premier lieu, la banque est à l'écoute du client et de ses souhaits. Chez nous, le client n'est pas un numéro. C'est la philosophie en laquelle je crois et sur laquelle je veux mettre l'accent lorsque je serai le nouveau président de Crelan."

De banque publique à une solide banque privée belge

Le paysage bancaire a été fort secoué ces dernières années. Plusieurs tempêtes financières ont porté des dommages importants aux valeurs établies. En ces temps troublés, Crelan est restée fermement d'aplomb. Qui plus est, Crelan a défié la concurrence, seule et sans aucune aide de l'État, et elle a travaillé tranquillement à un plan de croissance solide ainsi qu'à la poursuite d'un fort ancrage local.

La création de la banque

La banque a été fondée en 1937 sous le nom de l'INCA, Institut National de Crédit Agricole, un parastatal doté d'un fonds de lancement de 30 millions de francs belges (750.000 EUR). La banque pouvait octroyer des crédits au secteur agricole et horticole par le biais de bons de caisse garantis par l'État.

Le partenariat avec les Caisses coopératives

Dans les années soixante, la banque a obtenu un sérieux coup de pouce grâce à la collaboration des Caisses coopératives, Agricaïsse (fusion en 1993 d'Ecupa et de Scopeca, créées en 1964 et 1967) et Lanbokas. Dès lors, la gamme de produits s'est élargie et le développement d'une relation clientèle durable réelle a été mis en place.

La privatisation

En 1992, la banque s'est lancée dans un mouvement inverse à celui subi par plusieurs banques ces dernières années: de banque publique, elle est devenue une banque privée dynamique. La Société Fédérale de Participations fut chargée de trouver des partenaires privés pour le Crédit Agricole.

Les Caisses coopératives: les premiers actionnaires

Les Caisses coopératives Agricaïsse, Lanbokas et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole furent les premiers actionnaires de Crelan. En 1993, Crelan, alors Crédit Agricole, donnait déjà un signal clair: elle serait une banque coopérative, proche de ses clients. Grâce à la création d'une Fédération d'Établissements de crédit, entraînant une pleine solidarité entre les Caisses agréées et Crelan SA, les fonds propres de Crelan SA se sont immédiatement trouvés augmentés du capital coopératif récolté au fil des ans. Cela a donné un coup de pouce phénoménal à Crelan SA.

En 1995 et 1996, Swiss Life Belgium et Bacob ont remplacé la SFP. Chacun des actionnaires (Swiss Life, Bacob et les Caisses coopératives) possédait un tiers des actions du Crédit Agricole.

Un actionnariat équilibré et durable

En 2003, le Crédit Agricole français a acheté les actions des deux partenaires externes et a ainsi fait son entrée dans l'actionnariat. Par le biais de Belgium CA, une société de droit français, Crédit Agricole SA (5%) et les caisses coopératives françaises Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Nord Est (22,5% chacune) ont acquis une participation de 50%.

Les Caisses coopératives belges, Agricaïsse, Lanbokas et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, ont, pour leur part, rehaussé leur participation jusqu'à 50%. Il y a ainsi eu, pendant 10 ans, une répartition équilibrée entre les actionnaires français et belges.

La banque se profilait déjà comme une banque solide avec un modèle coopératif, notamment au moyen de l'introduction du concept Fidelio.

Les Caisses coopératives belges: actionnaires uniques

Aujourd'hui, le parcours de Crelan s'enrichit d'une nouvelle étape historique. Les Caisses coopératives belges ont conclu un accord pour reprendre les 50% des parts du Crédit Agricole français et ainsi acquérir toutes les actions de Crelan. Le 22 juin 2015, après l'approbation de la BNB et de la BCE, Crelan deviendra donc belge à 100% avec un ancrage 100% coopératif.

Luc Versele: "Crelan choisit résolument le modèle coopératif belge qui met le client local en avant, qui fait croître les projets des familles et des agriculteurs et où l'accent est mis sur le développement de l'économie belge.

Dans son modèle coopératif, Crelan met l'accent sur une relation durable et personnalisée avec ses clients ainsi que sur le bon sens."

Aperçu historique

- **1937** Création de l'INCA, Institut National de Crédit Agricole
- **Années 60** Création des Caisses coopératives belges
- **1992** Lancement de la privatisation
- **1993** Les Caisses coopératives et la Fédération des Caisses deviennent les premiers actionnaires du Crédit Agricole SA.
- **1995** Swiss Life Belgium devient actionnaire.
- **1996** Bacob devient actionnaire. Bacob, Swiss Life et les Caisses coopératives possèdent chacune un tiers des actions.
- **2003** Le Crédit Agricole S.A français devient actionnaire. Les Caisses coopératives et le Crédit Agricole français possèdent chacun 50% des actions.
- **2004** Reprise de Europabank
- **2005** Reprise de Keytrade Bank
- **2006** Lancement du concept Fidelio
- **2007** Démarrage de Crelan Insurance (à l'époque, Crédit Agricole Assurances)
- **2008** Démarrage de l'activité de Personal & Private Banking
- **2009** Reprise des clients de Kaupthing Bank Belgium
- **2010** Lancement du canal de vente en ligne "Crédit Agricole Direct"

- **2011** Reprise de Centea
- **2013** Fusion du Crédit Agricole et de Centea.
Nouveau nom: Crelan
- **2014** Accord entre les Caisses coopératives et le Crédit Agricole français: le Crédit Agricole français vendra sa participation de 50% dans Crelan SA aux Caisses coopératives belges.

Résultats 2013

Comme indiqué lors de la présentation des résultats 2012, 2013 a été une année de transition pour le Groupe Crelan. Tout d'abord, 2013 fut l'année de la fusion avec des coûts d'intégration et de migration non récurrents significatifs. D'autre part, en 2012, la réduction du portefeuille financier avait entraîné d'importantes plus-values et une partie des swaps avait été arrêtée, un phénomène qui ne s'est bien sûr pas reproduit en 2013. Grâce à cette opération, la banque a toutefois amélioré structurellement son profil de risque. Une comparaison des résultats annuels de 2012 et 2013 est donc très difficile.

Résultats commerciaux

Au niveau commercial, le Groupe Crelan a connu une belle année 2013. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 4,9% pour atteindre 20 milliards EUR. Le portefeuille crédits a augmenté de 3,25% pour atteindre 15,4 milliards EUR. Le total bilantaire du Groupe s'élève à 22,2 milliards EUR.

Résultat d'intérêts

Le résultat d'intérêts en IFRS augmente de 9,4%. En ne tenant pas compte de l'arrêt d'opérations de swap en 2012, le résultat d'intérêts sous-jacent reste, en 2013, au même niveau qu'en 2012 et ce, grâce à l'effet de volume et malgré la marge d'intermédiation en baisse constante.

Produit bancaire

Le produit bancaire est en baisse de 11,1% par rapport à 2012. C'est en grande partie dû aux plus-values réalisées, en 2012, sur la vente d'une partie du portefeuille financier. Le produit bancaire sous-jacent, en 2013, est inférieur de 2,5% à celui de 2012.

Les charges restent sous contrôle. Malgré les lourds frais d'intégration et le coût élevé de la taxe bancaire, le Groupe a réussi à maintenir les charges stables par rapport à l'année dernière.

Taxe bancaire

Cet effort sera poursuivi en 2014 et ce, malgré l'incidence encore plus importante de la taxe bancaire, en 2014. Pour le Groupe Crelan, celle-ci passera de 32 millions

EUR, en 2013, à quelque 45 millions EUR, en 2014. C'est pourquoi, en 2013, Crelan, avec six autres banques, a interjeté appel auprès de la Cour Constitutionnelle contre le fait que la taxe additionnelle touche proportionnellement beaucoup plus les plus petites banques traditionnelles que les grandes banques.

Réductions de valeur

Les réductions de valeur ont diminué de 28,5% par rapport à 2012. Le coût du risque du portefeuille crédits reste très faible. Le ratio loan loss s'élève à 0,14% contre 0,10%, en 2012.

Résultat

Le résultat net consolidé s'élève donc à 45,2 millions EUR, contre 73,4 millions EUR un an auparavant, et est conforme aux prévisions. En ne tenant pas compte des éléments exceptionnels de 2012, le résultat sous-jacent est, en 2013, supérieur de 10,4% à celui de 2012.

Dividende

Le nombre de coopérateurs s'élevait, fin 2013, à 256.473, soit 11.287 de plus qu'un an plus tôt. Sans action spécifique, la composante coopérative des fonds propres a augmenté de 14 millions EUR et atteignait plus de 621 millions EUR, fin 2013.

Les Caisses coopératives proposeront à leurs Assemblées Générales respectives de verser un dividende de 4,0%.

Fonds propres

Les fonds propres du Groupe Crelan s'élèvent à 1,1 milliard EUR, avec un ratio CAD de 13,5% et un ratio Tier I de 10,1%.

Luc Versele: "Crelan a bien digéré la migration et la fusion, et elle peut présenter un beau résultat à l'issue d'une année que nous considérons comme une année de transition. Nous répondons à tous les ratios prudentiels réglementaires, qui deviennent chaque année de plus en plus stricts, ainsi qu'à toutes les exigences en matière de liquidité. Par ailleurs, grâce à une politique commerciale attrayante, nous réussissons à attirer plus de clients, une fois de plus.

Malgré l'augmentation significative du coût de la taxe bancaire en 2014, nous prévoyons de réduire notre CIR, qui est actuellement de 79,3%, à 67% d'ici la fin de 2016, et ce, à la fois en augmentant les revenus et en baissant les charges."

Chiffres-clés du Groupe Crelan

	31/12/2013
Nombre de collaborateurs	3.658
Nombre de clients	1.254.475
Nombre de coopérateurs	256.473
Nombre d'agences	831

Fonds propres et total bilantaire du Groupe Crelan

	31/12/2013
Fonds propres	1,1 milliard EUR
Dont capital coopératif	621 millions EUR
Total bilantaire	22,2 milliards EUR

A propos de Crelan

Crelan est une banque coopérative belge qui mène une politique de croissance durable et continue. La banque propose une large gamme de produits bancaires et d'assurance pour les particuliers, les indépendants, les entrepreneurs et les agriculteurs. La banque mène une politique saine basée sur les valeurs coopératives: la transparence, la durabilité, la confiance et l'engagement.

www.crelan.be

A propos du Groupe Crelan

Le Groupe Crelan est composé de Crelan et de ses filiales: Crelan Insurance, la banque de niche Europabank et la banque en ligne Keytrade Bank.

Groupe Crelan = 3.658 collaborateurs, 831 agences, 1,2 million de clients, 256.473 coopérateurs. (chiffres au 31/12/2013)

Contact presse:

Isabelle D'haeninck, Directeur Communication Institutionnelle et Interne, Crelan

Tél.: + 32 (0) 2 558 72 75 ou + 32 (0) 473 62 62 42

Leo De Roeck, conseiller communication senior, Crelan

Tél.: + 32 (0) 3 247 15 85 ou + 32 (0) 499 96 52 81

press@crelan.be



Le bon sens a trouvé sa banque